



La retraite à 60 ans : Valider les années d'études

Une réforme du système de retraite est nécessaire. La CGT propose de généraliser pour tous les salariés et dans tous les régimes, le droit à une retraite pleine et entière à partir de 60 ans

Elle propose également que le revenu de remplacement soit égal à 75% du revenu moyen d'activité des 10 meilleures années pour les salariés du secteur privé et 75% du revenu de fin de carrière pour les salariés du secteur public.

La CGT propose aussi d'envisager des mesures pour traiter des situations spécifiques. Comme la possibilité, pour les salariés ayant travaillé dans des conditions de pénibilité particulières, d'ouvrir leur droit à la retraite dès l'âge de 55 ans.

Le système de retraite par répartition doit être garanti parce qu'il assure à chacun une sécurité bien supérieure à des formes de capitalisation (épargne individuelle ou fonds de pension).

L'UGICT-CGT propose la prise en compte des années d'études dans la construction des droits à la retraite.

Se former est un investissement, autant pour la personne que pour l'entreprise et pour l'ensemble de la société.

C'est un investissement pour soi-même, pour acquérir un niveau de qualification permettant d'occuper un emploi à la hauteur de ses aspirations.

L'accroissement de la qualification à l'issue de la formation initiale n'est pas un hasard. Il s'inscrit dans un mouvement de progrès au cœur des objectifs d'une société moderne. Notre société a su le faire durant les décennies précédentes.

Les entreprises en sont bénéficiaires. Leur besoin en compétences a grandi pour faire face aux mutations technologiques. Elles ont également largement profité de gains de productivité sans commune mesure avec l'effort qu'elles ont elles-mêmes consenti.

Il est donc logique que la société entière reconnaisse cet apport comme étant un élément indispensable du progrès.

Or, les jeunes entrant dans la vie professionnelle sont plus nombreux à être plus qualifiés. Cette entrée se fait également plus tardivement du fait de la durée des études, mais aussi des difficultés à trouver un emploi stable et la reconnaissance de la qualification dans le premier emploi.

Dans le système de retraite actuel et en toute logique, il leur paraît impossible d'obtenir à 60 ans le nombre d'annuités de cotisations nécessaires pour bénéficier d'un revenu de remplacement à taux plein, c'est-à-dire leur permettant de continuer leur vie sociale pendant leur retraite dans des conditions similaires à celles de leurs vies actives. D'autant plus que les fins de carrière sont de moins en moins assurées du fait des mesures d'âge qui excluent des entreprises les salariés plus âgés.

Ceux qui font l'effort d'investir dans leur formation initiale sont pénalisés une deuxième fois, puisqu'ils doivent le payer au moment du départ en retraite par une baisse de leurs droits et l'impossibilité de percevoir une retraite à taux plein.

C'est pourquoi l'idée de comptabiliser les années d'études dans les droits pour une retraite à 60 ans, avec un revenu de remplacement à taux complet, est reconnue comme une solution cohérente.

Si les conséquences de l'entrée tardive dans la vie professionnelle sont immédiatement visibles pour les ingénieurs et les cadres, cette proposition doit s'inscrire dans une démarche visant à garantir à tous, et tout au long de la vie, le droit à l'exercice d'une activité rémunérée, la formation en faisant partie.

C'est-à-dire, un système établissant une continuité des droits jusqu'à la retraite, incluant :

- Toutes les années d'études effectuées après le cycle des études secondaires,
- Les périodes de formation en cours de carrière,
- Les périodes de recherche d'un premier emploi ou d'un emploi de remplacement après un CDD,
- Les périodes de chômage, de maternité ou de congé parental.

La société peut consacrer une part de son PIB pour financer la retraite, en proportion de ses capacités de développement.

Ce qui a été possible au cours de 40 dernières années, c'est-à-dire un effort de 7 points du PIB pour la retraite, doit l'être aujourd'hui, alors qu'il suffirait de 4 points supplémentaires à l'horizon de 2020. D'autant plus que les possibilités de financement sont diverses. En premier lieu, il y a l'amélioration de l'emploi et du paiement de la qualification.

Des évaluations sur des financements possibles :

- Le plein emploi apporterait 80 milliards d'euros pour un million d'emplois créés.
- Une autre politique des salaires reconnaissant la qualification et favorisant le développement de l'individu.
- Intégrer dans l'assiette des cotisations sociales tous les éléments de la rémunération (20 à 25 milliards d'euros).
- Elargir l'assiette pour les cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée (en 1995, la part des salaires dans la Valeur Ajoutée était de 67 %, en 2000, elle est de 41 %).
- Taxer les revenus financiers à 7 % (40 milliards d'euros).
- Réviser les exonérations patronales.

Cette proposition de l'UGICT-CGT s'inscrit dans le projet de sécurisation de la vie professionnelle, s'enracinant dès le début de la vie active et reconnaissant la formation comme un investissement de tous et pour tous. Un projet qui redonne du sens à la solidarité entre les générations.

De telles validations existent déjà pour certaines formations dispensées dans des écoles (école Polytechnique, écoles Normales Supérieures ou écoles d'infirmières) ou dans l'apprentissage. Elles existent dans des pays comme l'Allemagne ou la Finlande.

Au-delà de la formation initiale, nous proposons d'établir les conditions pour éviter les risques sociaux liés aux périodes de discontinuité dans la vie, parce qu'à l'avenir, il est probable qu'une carrière sera constituée de phases successives d'activités professionnelles et de formation.

Le droit à la formation sur la vie semble maintenant reconnu. Si on l'envisage aujourd'hui, on doit prévoir la continuité des droits sur l'ensemble d'une protection sociale de bonne qualité, y compris la retraite.

L'UGICT-CGT vous invite à participer à toutes les initiatives, les débats et les manifestations qui vous seront proposés pour vous exprimer sur la pérennité du système de retraite.